

La morale et ses limites

La philosophie de Ruwen Ogien

Par Marlène Jouan

Ruwen Ogien défendait un minimalisme moral, considérant que ce qu'on peut légitimement interdire, c'est qu'on nuise aux autres, et que, pour le reste, il fallait laisser les individus mener leur vie comme ils l'entendent. L'éthique n'avait de sens, selon lui, qu'en étant limitée.

À propos de : Roberto Merrill & Patrick Savidan (dir.), *Du minimalisme moral : essais pour Ruwen Ogien*, Paris, Édition Raison publique, 2018. 268 p., 14 €.

« Qui peut le plus peut le moins ». Si la réception du minimalisme moral défendu par Ruwen Ogien ne vérifie pas vraiment l'adage, elle engage une discussion essentielle et passionnante sur les conditions auxquelles les normes et les valeurs morales peuvent servir un projet politique émancipateur.

Le philosophe Ruwen Ogien nous a quitté·e·s le 4 mai 2017 après plusieurs années de lutte contre le cancer et l'écriture de ses *Mille et une nuits*. Dans ce dernier ouvrage, son expérience personnelle de la maladie « comme drame et comme comédie » informe une critique vigoureuse et mordante des vertus rédemptrices qui lui sont communément associées ainsi que de sa prise en charge par l'institution médicale. Confronté·e·s à une expérience similaire, certain·e·s ont alors découvert un discours iconoclaste sur la souffrance et au-delà une voix singulière dans le paysage intellectuel français. Pour celles et ceux que cette voix accompagnait déjà, la double critique du « dolorisme » et du paternalisme réactivait le ton et les thèmes

caractéristiques d'un projet philosophique qui s'est progressivement construit, unifié et affiné autour d'une thèse ou d'une position dont la paternité porte désormais le nom de Ruwen Ogien : celle du minimalisme moral. Une formule, qui donne son titre à la première partie de *La panique morale* paru en 2004, en offre en condensé : « trop d'éthique tue l'éthique ». Mais que faut-il entendre exactement par là ?

B.a-ba du minimalisme moral

On est d'abord tenté d'envisager le minimalisme moral comme une théorie normative de plus, à ajouter aux trois théories dominantes que sont l'arétisme ou l'éthique des vertus puisée chez Aristote, le déontologisme ordinairement associé à Kant, et le conséquentialisme dont la version la plus connue est l'utilitarisme. Son ambition s'annonce pourtant plus modeste : il s'agit de proposer, avec son envers qu'est le maximalisme moral, une façon originale de classer ces théories et ainsi de polariser l'histoire de la philosophie morale, dont l'évolution récente « donne l'impression de se résumer à un combat contre le minimalisme »¹. Étant donné les liens étroits entre éthique normative et éthique concrète, il s'agit aussi d'intervenir dans le débat public et législatif sur les questions de société aujourd'hui les plus disputées, qui se résolvent souvent par une défaite du minimalisme moral. Celui-ci a ainsi une double dimension heuristique et polémique, confirmée par le fait qu'il engage une interprétation des théories dominantes, ou des auteurs de référence, qui place l'arétisme et le déontologisme dans le même bateau maximaliste tandis que l'utilitarisme serait davantage susceptible de satisfaire les principes du minimalisme moral. Quels sont ces principes ?

Le plus décisif d'entre eux, auquel on pourrait même réduire le minimalisme moral, est le principe de non-nuisance aux autres, qui est inspiré de la philosophie politique de John Stuart Mill articulée dans *De la liberté* (1859) mais que l'on peut faire remonter au serment d'Hippocrate, et qui s'illustre aussi chez Montaigne recommandant d'« éviter la cruauté ». Ogien soutient que seul ce principe, dûment explicité, a une valeur morale incontestable et universelle, indépendante de tout engagement existentiel, métaphysique ou religieux, et qu'il est donc seul à pouvoir légitimer nos jugements moraux concernant la conduite privée et pas seulement publique des uns et des autres. En bref : tant que gens ne nuisent pas délibérément et directement à autrui c'est-à-dire à une personne concrète, laissons-les faire ce qu'ils veulent d'eux-mêmes et de leur vie. Mis à part ce principe, toutes les règles qui prétendent régenter moralement notre conduite n'énoncent rien de plus que des normes sociales et culturelles, dont la validité est seulement locale et relative quand bien même on invoque pour les soutenir d'invariantes « lois de la nature ». Elles permettent d'expliquer pourquoi l'on appose ici ou là sur tel ou tel de nos comportements un certificat de non-conformité, mais ne justifient pas un diagnostic d'injustice.

¹ R. Ogien, *L'éthique aujourd'hui. Maximalistes et minimalistes*, Paris, Gallimard Folio, 2007, p. 13.

L'admission du principe de non-nuisance aux autres suffit à reconnaître dans le minimalisme moral une conception pleinement normative de la moralité, qui par contraste avec les conceptions normatives concurrentes peut toutefois être métaphoriquement qualifiée de « pauvre » ou de « déflationniste ». Qu'est-ce que cela signifie ? Une théorie morale peut tomber sous cette qualification pour trois motifs correspondant à autant de propriétés de la moralité : soit elle en affaiblit l'autorité en affirmant qu'il peut être raisonnable de ne pas toujours respecter ses injonctions, soit elle atténue la rigueur de la moralité en soutenant que ses principes ne sont pas essentiellement en conflit avec les désirs, les intérêts ou les projets personnels des agents, soit encore elle restreint sa portée en arguant que parmi les actions humaines volontaires, certaines résistent, pour des raisons logiques ou conceptuelles, à l'évaluation morale². Ces trois façons d'infléchir les exigences de la moralité sont indépendantes, le minimalisme moral à la Ruwen Ogien ne concerne que la dernière et consiste donc à réduire l'extension du domaine de l'éthique.

Le volume collectif co-dirigé par Roberto Merrill et Patrick Savidan constitue une présentation et une discussion critique du minimalisme moral ainsi compris, qui a toujours eu pour objectif, souligne l'avant-propos, de « prendre le parti de celles et ceux qui revendiquent le droit d'être libres ». Il réunit une vingtaine de contributeurs et contributrices d'envergure souvent internationale, dont beaucoup ont eu l'occasion de travailler étroitement avec Ruwen Ogien et qui n'adhèrent pas toujours aux moyens et aux coûts philosophiques d'une défense radicale de ce droit. Dans le long article inédit qui ouvre le volume, intitulé « La morale introuvable », Ogien rappelle en effet que ce sont certaines « implications » du principe clé de son minimalisme qui sont « intéressantes du point de vue philosophique », intéressantes au sens de ce qui interpelle mais aussi, certainement, dérange. Elles permettent notamment de comprendre que sa position, dont la généalogie fait l'objet d'un très stimulant parcours rétrospectif, se tient à bonne distance des sentiers battus par la philosophie morale et politique d'orientation libérale depuis la parution de la *Théorie de la justice* de John Rawls en 1971. Ainsi de ce qu'on appelle la « priorité du juste sur le bien » avec le principe de neutralité éthique de l'État qui en découle : classiquement, elle répond au problème épistémique d'une divergence irréductible entre nos conceptions particulières de la vie bonne. En la faisant strictement reposer sur l'absence de valeur morale du rapport à soi par contraste avec le rapport à autrui, Ogien tire de cette priorité des conclusions, relativement aux questions de société qui mettent en jeu le consentement des personnes, beaucoup plus tranchées et tranchantes que celles habituellement autorisées.

² Voir Samuel Scheffler, *Human Morality*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1992, chap. 2.

Vices et vertus du minimalisme moral

On aura compris que pour être devenu « par la force des choses » un livre d'hommage, *Du minimalisme moral* est loin d'être le complaisant plaidoyer auquel on aurait pu s'attendre mais qui n'aurait pas fait honneur à la philosophie que pratiquait Ruwen Ogien, caractérisée par une exposition permanente de ses affirmations aux objections et à la conversation, y compris avec celles et ceux qui partagent le moins ses idées. Variable selon les contributions, celle qui se déroule dans ce volume va de l'exégèse des tenants et aboutissants du minimalisme moral à la réfutation franche, en passant par un travail de mise à l'épreuve, d'amendement ou encore de prolongement de certaines thèses dans des directions ou sur des terrains peu explorés par Ogien lui-même.

La première partie de l'ouvrage, intitulée « Des devoirs envers soi-même ? », est sans conteste la plus critique. Les cinq essais qui la composent cherchent en effet tous à réhabiliter cette notion dont Ruwen Ogien a eu à cœur de montrer l'incohérence logique, l'inutilité normative lorsqu'il s'agit de fonder nos obligations envers autrui et enfin les effets pervers de légitimation du paternalisme – même si comme Stéphane Lemaire le fera plus loin remarquer, le paternalisme n'a pas nécessairement besoin de postuler l'existence de tels devoirs. Que ce soit à travers une analyse phénoménologique du rapport insigne de responsabilité qui nous lie à notre propre existence (Charles Larmore) ou l'expérience des sentiments moraux négatifs qui illustrent la structure hiérarchique de notre volonté (Daniel Weinstock), une défense de la philosophie morale kantienne et du concept de dignité (Alain Renaut) ou une relecture de Mill faisant une place au perfectionnisme (Nathalie Maillard) et à la reconnaissance des limites de la force normative du consentement (Peter Railton), on trouvera ici de quoi alimenter une salutaire perplexité, qu'Ogien appelait lui-même de ses vœux, à l'égard de l'option théorique la plus provocante et controversée de son minimalisme moral.

Les quatre essais réunis dans la deuxième partie de l'ouvrage sont nettement plus favorables à l'option méthodologique du minimalisme moral, qui justifie son examen en tant qu'« éthique expérimentale ». Pour saisir l'originalité de cette option déployée dans *L'influence de l'odeur des croissants chauds sur la bonté humaine* (2011), il faut se rappeler que la philosophie morale, dans sa préoccupation pour les normes et les valeurs, est censée avoir peu d'atomes crochus avec les faits et les sciences naturelles et sociales qui s'y intéressent. Si le dogme d'une telle division du travail n'a aujourd'hui plus cours, reste à savoir ce que la philosophie morale doit faire des données empiriques qu'elle récolte auprès de la psychologie, de la sociologie, de la biologie ou encore de l'anthropologie : encouragent-elles la promotion de l'une ou l'autre des trois théories dominantes voire du minimalisme moral lui-même ? L'approche récente mais désormais bien identifiée de la philosophie morale expérimentale, associée au fameux dilemme du wagon fou, n'est pas unanime sur ces questions et l'intérêt des contributions ici rassemblées est de montrer pourquoi. Leurs auteurs valident ainsi largement l'usage critique qu'en préconisait Ruwen Ogien et permettent d'identifier dans le minimalisme moral une vertu épistémique, à savoir la prudence qui devrait accueillir toute prétention, qu'elle vienne de l'expérience ou de la raison, à fonder infailliblement telle ou telle vérité morale.

« L'éthique dans tous ses états » : le titre de la dernière et plus longue partie du volume indique un contenu hétérogène et à première vue désarçonnant. Quoi de commun, en effet, entre un point d'exégèse de la « loi de Hume » (Anna Zielinska), une défense de l'interdit de l'inceste (Denis Müller) et une justification du syndicalisme (Nicolas Tavaglione) ? Les onze essais ici réunis offrent en fait un panorama des nombreux thèmes traités par Ogien au fil de la trentaine d'ouvrages qu'il a publiés, depuis *La faiblesse de la volonté* paru en 1993 jusqu'à *Philosopher ou faire l'amour* en 2014. Ils attestent surtout, pris ensemble, de la cohérence profonde d'une démarche philosophique qui met les analyses apparemment les plus abstraites de la méta-éthique au service de l'examen critique des théories normatives ou de leurs concepts clés (ici celui d'autonomie avec Christine Tappolet), mais aussi des propositions les plus engagées dans les divers champs de l'éthique appliquée et au premier chef de la bioéthique (Valérie Gateau). Si l'essai de Monique Canto-Sperber offre une parfaite illustration de cette démarche dans le domaine de l'éthique publique, d'autres expriment toutefois plus de réserves à l'égard de ses implications dans la sphère de la procréation et de la famille notamment : elle serait incapable de fonder un droit suffisamment protecteur des personnes, des relations qui les lient et des institutions dont elles dépendent (Marie Gaille, Corinne Pelluchon). Il faudrait ainsi adosser le projet de Ruwen Ogien à une anthropologie philosophique ou une ontologie sociale à même de restituer le mode d'existence relationnel et non atomisé des sujets moraux, ou plutôt corriger celle qu'il n'assume pas explicitement – et pour cause : en vertu de la loi de Hume, ce qui doit être ne saurait se déduire de ce qui est – mais qui n'en alimenterait pas moins de regrettables orientations normatives individualistes. Ce qui est à craindre, en somme, c'est que la réduction du domaine de l'éthique se fasse à la faveur d'une extension du domaine du marché.

« La morale a-t-elle un avenir ? »³

Nul doute que Ruwen Ogien eût répondu avec enthousiasme aux objections qui sont ici soulevées à l'encontre du minimalisme moral, afin d'« écarter certains malentendus » et d'« évaluer les modifications qu'il faudrait [lui] apporter ». En 2007, la parution de *L'éthique aujourd'hui* avait suscité des objections similaires accueillies et commentées dans la *Revue de théologie et de philosophie*, à laquelle les lecteurs et lectrices du présent volume pourront se référer pour poursuivre la conversation⁴. On se propose d'y participer en prenant brièvement en charge l'une d'elles, qui reproche à Ogien de confondre l'éthique et le politique ou encore le moral et le légal. S'il avait correctement distingué ces deux sphères ou ces deux points de vue sur l'action humaine, il n'aurait pas conclu abusivement de l'existence de devoirs envers soi-même à la justification d'une restriction institutionnelle de nos libertés ; réciproquement il aurait vu que le souci d'écarter les ingérences de l'État dans nos vies privées ne requiert pas la négation de ces devoirs. Expressément formulée dans plusieurs essais de la première partie,

³ On reprend ici le titre d'un essai de Ruwen Ogien paru en 2006 aux éditions Pleins Feux, Nantes.

⁴ R. Ogien, « Commentaires sur les essais », in *L'éthique minimale : dialogues philosophiques avec Ruwen Ogien*, Revue de théologie et de philosophie, vol. 140, cahiers 2-3, 2008, p. 255-279 : <https://rthph.ch/article-de-rthph/commentaires-sur-les-essais/>.

cette objection déploie aussi ses effets dans la troisième partie de l'ouvrage lorsqu'il s'agit d'interroger la traduction du libéralisme moral d'Ogien sur le plan économique et social.

Une première réponse montrerait que quand bien même la confusion serait avérée, elle serait moins dirimante que celle entre éthique et esthétique, entre jugement moral et jugement de goût, qui d'après l'hypothèse testée dans ce volume par Martin Gibert serait tout spécialement le fait des maximalistes moraux. Comme le rappelle Corine Pelluchon, Ogien n'a cessé de « traquer » (p. 252) cette confusion qui introduit en morale un relativisme malvenu qui, en mettant *a priori* sur le même plan la nuisance et l'offense, nous fait facilement tomber dans cette parodie de la morale qu'est le moralisme, lui-même fortement enclin à virer au paternalisme défini comme cette attitude qui cherche à « protéger les gens d'eux-mêmes ou à essayer de faire leur bien sans tenir compte de leur opinion »⁵. Pour ne prendre, à la suite d'Alain Renaut, qu'un seul exemple révélateur : face à la complexité du débat qui oppose depuis les années 1980, au sujet de la prostitution et de la pornographie, les féministes dites « pro-sexe » et les féministes « anti-sexe », le poids attribué au facteur « beurk » dans l'évaluation de l'immoralité des pratiques sexuelles doit sans nul doute être soumis à l'exercice, favorisé par Ruwen Ogien, d'une critique rationnelle des normes et des valeurs morales.

Cela rappelé, Ogien renonce-t-il effectivement à la distinction de l'éthique et du politique ? Les pages de *L'éthique aujourd'hui*, entre autres, semblent claires : il ne s'agit pas pour le minimalisme moral d'absorber l'éthique dans le politique mais d'importer en morale ou d'« étendre à la morale elle-même » (p. 192), c'est-à-dire au domaine privé des relations interpersonnelles non réglées par l'État, les principes politiques et juridiques qui sont d'ores et déjà reconnus, du moins par les penseurs libéraux, comme devant régir le domaine public des relations entre l'État et les personnes. Si le minimalisme moral tire ses principes directeurs de la sphère politique, leur spécificité n'est donc pas niée. Ainsi de la notion de « crime sans victime » : elle ne renvoie pas à une catégorie précise d'intervention de l'État et d'infraction pénale mais à des actes jugés immoraux alors que leur seul tort éventuel est de choquer une tierce personne. Toutefois, il faut convenir que l'éthique minimale lorgne aussi du côté du politique pour ses effets souhaités : « si le projet minimaliste est plausible » et s'il est donc possible de « renoncer au paternalisme moral », il pourrait en résulter « des conséquences intéressantes sur les jugements pratiques de ceux qui défendent le paternalisme politique ou légal » (*id.*), alors disposés à plus de tolérance envers les actes qui ne transgressent pas le principe de non-nuisance. L'objection tient donc toujours : la volonté de désamorcer ce paternalisme « à la racine » entraînerait une forme de politisation de la morale, consistant à adapter son domaine d'application aux fins d'un État libéral et donc à en exclure ce qui fait pourtant l'ordinaire de nos vies morales, où la réflexion et la conversation sur ce que nous (nous) faisons, sur le genre de vie que nous menons et de personne que souhaitons rester ou devenir occupe une place essentielle – d'ailleurs reconnue par Mill non moins que par Kant nonobstant leur opposition commune au paternalisme politique.

On fait ici une hypothèse, suggérée par une revendication de Ruwen Ogien selon laquelle la réflexion morale ne doit pas « partir de zéro mais de ce qui existe », à savoir des

⁵ R. Ogien, *L'éthique aujourd'hui*, op. cit., p. 14.

théories et des intuitions morales mais aussi « des normes, des valeurs et des principes jugés “moraux” dans les débats publics » sur les questions dites « éthiques » ; il faut encore ajouter des pratiques jugées morales ou immorales et des institutions qui les informent et les relaient⁶. Or, force est de constater que les jugements en question sont à la fois éthiques et politiques. En atteste la référence pléthorique à la philosophie morale kantienne dans ces débats comme dans nombre d’avis rendus par le Comité Consultatif National d’Éthique depuis sa création en 1983 : peu soucieuse de la lettre des textes, elle sert facilement de caution à des positions idéologiques voire théologiques peu avouables dans le contexte d’une société démocratique, laïque et pluraliste. On se remettra aussi en mémoire un cas d’école en éthique appliquée, l’affaire Wackenheim dite encore du « lancer de nain », qui par un arrêt du Conseil d’État du 25 octobre 1995 donna force de police à une conception substantielle de la dignité. Comme l’ont déploré philosophes et juristes, on a ici affaire à un exemple patent d’injection de la morale dans le droit et de moralisation du politique, paradigmatique du traitement normatif des questions du suicide assisté par exemple, de l’assistance sexuelle aux personnes en situation de handicap ou encore de la gestation pour autrui. Dans ce contexte d’institutionnalisation du maximalisme moral, la politisation de la morale reprochée au minimalisme se présente comme un garde-fou contre et un antidote à la mise sous tutelle de notre liberté.

La moralisation de la politique concerne cependant aussi la « question sociale » et particulièrement celle des inégalités. Patrick Savidan, dans le long essai qu’il consacre en fin de volume aux implications de l’éthique minimale dans le domaine de la « justice économique », se fait fidèlement l’écho des préoccupations d’Ogien à cet endroit, principalement exposées dans *L’État nous rend-il meilleurs ?* (2013) où il s’en prend aux diverses tentatives libérales de justification morale des inégalités. La plus connue est celle du « libéralisme social » associé au nom déjà cité de Rawls : les inégalités sont justes si elles sont au bénéfice de tous, y compris des moins bien lotis dont elles améliorent la situation. Pour Ruwen Ogien, une telle justification revient à donner aux inégalités un sens moral qu’elles n’ont pas, et rend par conséquent un peu moins pressant l’impératif de les résorber. On comprend de ce point de vue la double ambition du minimalisme moral : promouvoir une société « beaucoup plus libertaire du point de vue des mœurs » et « beaucoup plus égalitaire du point de vue économique et social ». Mais peut-on « assumer ce positionnement sans sortir du cadre de l’éthique minimale ? » (p. 217)

L’objection s’exprime souvent de façon plus grossière dans l’accusation d’ « hyper-libéralisme » : une position « libérale » en morale, progressiste voire libertaire au sens du terme en vigueur dans le monde politique anglophone, se traduirait nécessairement dans le rejet des protections sociales de l’État-Providence au profit des mécanismes « auto-régulateurs » du marché. Même si l’une n’implique pourtant pas l’autre et inversement, plusieurs auteur·e·s du présent volume se rejoignent pour soutenir qu’une conception strictement négative de la liberté – la seule que retient le minimalisme moral comme pendant du principe de non-nuisance aux autres – ne permet pas de concilier le « laisser-faire » en morale avec le « ne pas laisser-faire » en matière économique et sociale (p. 246). Dans le sillage des multiples critiques qui ont été

⁶ R. Ogien, « Commentaires sur les essais », art. cité, p. 264.

adressées à cette conception depuis sa formulation par Isaiah Berlin en 1958, Patrick Savidan suggère alors que le minimalisme moral pourrait trouver une « porte de sortie » dans la théorie de la justice comme équité de Rawls : tout en évitant en réalité l'écueil d'une justification morale des inégalités, elle reconnaît une « primauté du social » à même d'étoffer les ressources normatives trop ténues de l'engagement égalitaire qui anime l'éthique minimale. Si des alliances alternatives restent encore à envisager, plus attachées à la stratégie de « prise de parti » en faveur de celles et ceux qui sont directement intéressé·e·s à la transformation de l'ordre moral et social existant, les essais ici réunis auront en tout cas montré que la question de la justice requiert davantage de penser les modes d'articulation de l'éthique et du politique que de chercher à préserver leur autonomie respective, dont il est loin d'être évident qu'elle soit souhaitable.

Aller plus loin :

- Guillaume Durand, *Puis-je lancer un nain qui le veut bien ?*, Éditions M-editer, coll. « Livre'L », 2011.
- Charles Fethe, « The Yuck Factor », *Philosophy Now*, n°29, 2000, p. 30-32 : https://philosophynow.org/issues/29/The_Yuck_Factor.
- Marie Garrau et Delphine Prevaust (dir.), *La liberté négative. Usages et critiques*, Paris, Hermann, 2018.
- Charles Girard, « Offense & Préjudice. La liberté d'expression selon Ruwen Ogien », *Raison publique*, 6 février 2018 : <http://www.raison-publique.fr/article873.html>.
- Stéphanie Hennette-Vauchez, « Kant contre Jehovah ? Refus de soins et dignité de la personne humaine » (2004), *Raison publique*, 13 janvier 2010 : <http://www.raison-publique.fr/article184.html>.
- Emmanuel Renault, *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice*, Paris, La Découverte, 2017 (2^e éd. revue et augmentée), « Introduction ».
- Laurie Shrage, « Feminist Perspectives on Sex Markets », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, 2016 : <https://plato.stanford.edu/entries/feminist-sex-markets/>.
- Jean-Fabien Spitz, « John Rawls et la question de la justice sociale », *Études*, vol. 414, n°1, 2011, p. 55-65.

Publié dans lavedesidees.fr, le 10 octobre 2018.